

Informations pratiques

Communiqué du Consulat Général du Maroc à Montréal

INFORMATIONS ET CONSEILS

Le Consulat Général du Royaume du Maroc à Montréal continue de publier, sous cette rubrique mensuelle, un ensemble d'informations traitant des procédures et des règlements relatifs aux différentes prestations administratives offertes par les Services du Consulat, dans le but d'en faciliter la connaissance par les personnes concernées ou intéressées.

2ème thème :

L'ETABLISSEMENT, LE RENOUELEMENT ET LA PROROGATION DES PASSEPORTS

UN CONSEIL : EVITER LES PERIODES DE GRANDE AFFLUENCE

Il est important de savoir que le Consulat peut renouveler ou proroger votre passeport bien avant la date d'expiration de sa validité. (06 mois avant, pour la prorogation et 03 mois avant pour le renouvellement).

Ayez donc le réflexe de vérifier les dates de validité de vos documents, ça vous fera éviter beaucoup de désagréments lors d'un voyage urgent ou pour l'obtention des visas éventuels nécessaires.

En vous y prenant à l'avance, vous éviterez ainsi de vous présenter au Consulat en période de grande affluence (veille des grandes vacances et des fêtes...) et vous contribuerez à réduire les files d'attente au

Consulat, permettant aussi un service dans de meilleures conditions.

Il convient aussi de rappeler que le site Internet du Consulat met à votre disposition toutes les informations relatives aux conditions d'obtention des documents souhaités et que vous pouvez télécharger et remplir, à l'avance, les formulaires et les imprimés nécessaires aux différentes prestations.

Enfin, notez bien que la possession de la carte d'identité nationale marocaine (CIN) est un préalable absolu à toute délivrance de passeport pour tous les marocains âgés de dix huit (18) ans et plus.

Aussi est-il recommandé aux parents de faire établir une CIN pour leurs enfants dès l'âge de 16 ans afin de leur permettre d'avoir, si besoin, leur titre de voyage sans difficultés.

Rappel : Il est demandé à nos concitoyens de bien vouloir nous faire part des sujets, interrogations ou questions particulières, à caractère consulaire, et pour lesquels ils souhaiteraient recevoir les réponses appropriées dans le cadre de cette rubrique.

Adresse postale du Consulat : 1010, Sherbrooke Ouest, suite 1510, Montréal - Québec, H3A 2R7

Adresse électronique du Consulat : Consumam@videotron.ca

Site Web : <http://www.consulatdumaroc.ca>

Saviez-vous que....

Si vous ou votre époux ou conjoint de fait avez fait des dons à des organismes de bienfaisance, vous pourriez avoir droit à un crédit d'impôt non remboursable fédéral et provincial ou territorial lorsque vous produisez votre déclaration de revenus. Si vous avez donné jusqu'à 200 \$, vous obtiendrez un crédit d'impôt fédéral égal à 16 p. 100 du montant de vos dons. Si vos dons totalisent plus de 200 \$, vous avez aussi droit à un crédit d'impôt fédéral égal à 29 p. 100 du montant qui dépasse 200 \$. (Les provinces et territoires peuvent offrir des montants différents.) Les époux ou les conjoints de fait peuvent mettre leurs dons en commun. De plus, vous n'avez pas à utiliser vos dons dans l'année où vous les avez faits : vous pouvez les reporter jusqu'aux cinq années suivantes.

Saviez-vous que...

Dans certaines conditions, si vous travaillez à votre compte et utilisez une partie de votre résidence pour exploiter votre entreprise, vous pouvez déduire une part correspondante des frais d'exploitation de votre résidence. Par exemple, si votre bureau à domicile occupe jusqu'à 10 p. 100 de la surface utile totale, vous pouvez déduire 10 p. 100 des frais d'entretien ménager tels que le chauffage, l'électricité et les produits de nettoyage.

Toutes les dépenses directement liées à l'entreprise, comme les fournitures et le déplacement, sont également déductibles. Votre bureau à domicile peut être un espace distinct ou une pièce dans votre résidence qui est vouée entièrement à votre entreprise.

Source: Gouvernement du Canada

Jihad Darwiche se produit en spectacle à Sherbrooke

NÉ en 1951 à Marwanîyé, un petit village du Sud-Liban, Jihad Darwiche a eu une enfance bercée par les contes, la poésie et les récits traditionnels de l'Orient que racontaient sa mère et les femmes du quartier. En 1961, il habite la vieille ville de Saïda, où la tradition du conte est encore vivace. Dans les ruelles étroites, les voisins passent leurs matinées à discuter d'une fenêtre à l'autre et à se raconter les rêves de la nuit (de vrais contes de fées) en buvant le café à la cardamome...

Après avoir étudié successivement à Beyrouth puis à Montpellier, Jihad Darwiche devient journaliste de 1975 à 1983, année où il déménage en France ; il y enseigne d'abord l'arabe, avant de devenir conteur en 1984. Depuis, il anime des veillées de contes où s'entremêlent le merveilleux des Mille et une nuits, la sagesse et le sourire. Il intervient également dans les bibliothèques, écoles, ou prisons, autant de lieux où il anime des ateliers d'écriture, de création ainsi que des stages de formation à

l'art du conte. Il est également le directeur artistique du Festival du conte et du monodrame de Beyrouth, en plus d'être invité dans tous les grands festivals de conte de la francophonie.

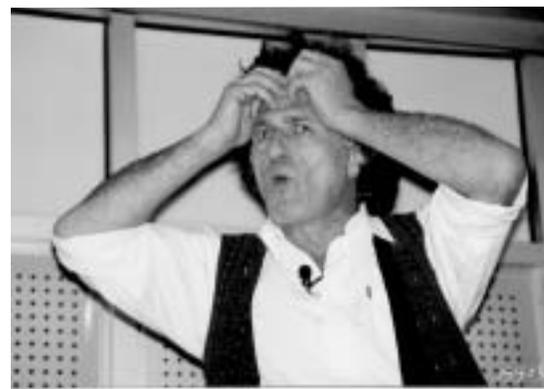
Jihad Darwiche sera avec nous en ce mois de mars pour convier une dizaine de conteurs québécois à un stage de perfectionnement où chacun sera amené à raffiner son travail de transmission d'un patrimoine précieux, encore trop méconnu. Un travail de raffinement qui portera sur le répertoire, sur le choix des mots, la gestuelle, l'improvisation... toutes ces dimensions de l'art du conte qui font que la parole conteuse est une parole qui porte et qui nous touche au plus profond de nous-mêmes.

Mais en plus de tout ce travail de partage, Jihad Darwiche nous offre l'unique plaisir d'une épopée kurde. Nous le savons peu : la tradition orale au Moyen-Orient est une tradition extrêmement riche et variée, fruit d'une histoire et d'une situation géographi-

que très particulières. Dans cette région du monde, située au croisement de trois continents, plusieurs civilisations sont nées, ont échangé, se sont côtoyées et parfois amalgamées (Sumériens, Arabes, Arméniens, Persans, Turcs, Kurdes...).

Or, cette grande épopée kurde, datant de la fin du 14e siècle, est chantée jusqu'à nos jours par les dengbéj, les bardes kurdes. Elle raconte l'histoire d'amour de Mam, prince d'Occident et roi des kurdes et de Zin, princesse de Botan, magiquement réunis une nuit seulement, au cours de laquelle ils échangèrent leurs anneaux en guise de promesse. À son réveil, Mam ne trouve pas Zin à ses côtés et part à sa recherche. Mais, lorsqu'il la retrouve, elle est déjà promise à un autre. Mam, victime d'une trahison, perdra la vie et Zin ne lui survivra pas.

Sur une trame classique, ce roman courtois, enraciné dans des relations sociales tradi-



tionnelles, atteint une très grande pureté poétique.

Pour le bénéfice du public de l'Estrie, Jihad Darwiche fera cette épopée kurde dans le cadre des «Contes en liberté», série de spectacles offerts par Productions Littorale.

Le spectacle aura lieu le jeudi 10 mars à 20 heures, dans la chaleureuse salle de Littorale, au 138 rue Wellington nord (juste à droite de chez Réjean Mode), au 2e étage.

Les billets sont en vente à 10\$.